



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

exportations

Question écrite n° 69582

Texte de la question

Mme Anne Grommerch attire l'attention de Mme la secrétaire d'État, auprès du ministre des affaires étrangères et du développement international, chargée du développement et de la francophonie, sur les exportations de vins et spiritueux. En effet ces dernières ont diminué de 7 % par rapport à 2013. Cette baisse est préjudiciable aux petits producteurs qui hésitent à embaucher pour développer leur production. En conséquence elle lui demande quelles sont les mesures prises par le Gouvernement afin de favoriser l'emploi et les exportations de vins et spiritueux.

Texte de la réponse

Afin de développer les exportations de vins et de spiritueux, le gouvernement veille à la prise en compte des intérêts de la filière dans le cadre des négociations d'accords commerciaux bilatéraux par l'Union européenne, au nom des Etats membres. C'est ainsi que l'accord de libre-échange conclu avec le Canada a permis de substantielles améliorations de l'accord Canada/UE sur les vins et spiritueux, conclu en 2003 (gel du nombre de structures autorisées à ne vendre que des vins canadiens, taxation sur le volume et non sur la valeur qui désavantageait les produits importés, fonctionnement plus transparent et juste des commissions des alcools des provinces...). Le gouvernement intervient régulièrement auprès de la Commission européenne pour demander l'élimination des barrières tarifaires et non tarifaires au commerce et la protection des appellations d'origine et des indications géographiques. Les services de l'Etat à l'étranger sont également mobilisés afin d'appuyer les entreprises françaises sur les marchés étrangers et faciliter leurs démarches de certification à l'export, avec l'appui d'Ubifrance. Des dispositifs d'aides à l'exportation sont par ailleurs mis en place à destination des PME et TPE : - les aides SIDEX (soutien individualisé à la démarche export) géré par Ubifrance, sous la forme d'une aide publique spécifique pour les PME et TPE afin de les accompagner dans leurs projets de développement à l'international en facilitant les mises en contact avec les opérateurs étrangers ; - le crédit d'impôt export : destiné aux PME qui engagent des dépenses de prospection commerciale afin d'exporter. Le recrutement d'un volontaire international en entreprise (VIE) ou d'un responsable export, par exemple, ouvre droit à un crédit d'impôt, égal à 50 % des dépenses éligibles, engagées dans les 24 mois qui suivent le recours au VIE et déduction faite des éventuelles autres subventions obtenues ; - l'assurance prospection de la Coface qui garantit contre le risque d'échec commercial et offre un soutien en trésorerie qui couvre les démarches de prospection à l'international (participation aux salons, prospection, étude de marché, recrutement, renforcement du service export, frais communication et marketing...) ; - le prêt pour l'export qui finance le développement à l'export (études de marché, prospection, salons, communication, recrutement, formation, VIE, frais d'adaptation produits, création de filiale à l'étranger...) et le contrat de développement à l'international qui finance les investissements visant à développer l'activité à l'international (dépenses de prospection, frais d'adaptations produits, renforcement du service export, frais d'échantillonnage, constitution de stocks, création de filiale à l'étranger...), tous deux gérés par Bpifrance Financement ; - le programme 2014-2018 de France Agrimer « promotion des vins dans les pays tiers » dont l'objectif est d'améliorer la compétitivité des vins français, développer leur image de qualité et leur notoriété. La prise en charge des frais est de 50 % et concerne les actions de relations

publiques, la promotion ou la publicité ; les manifestations, foires et expositions ; les campagnes d'information sur les AOC, IGP ou la production bio ; les études de marchés nouveaux ainsi que les études d'évaluation des résultats des actions d'information et de promotion.

Données clés

Auteur : [Mme Anne Grommerch](#)

Circonscription : Moselle (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 69582

Rubrique : Commerce extérieur

Ministère interrogé : Francophonie

Ministère attributaire : Commerce extérieur, tourisme et Français de l'étranger

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 novembre 2014](#), page 9730

Réponse publiée au JO le : [10 février 2015](#), page 888